



ACTIV

10 rue Pasteur
BP 80600
84602 VALREAS CEDEX

Tél. 06 08 65 39 21
06 28 22 38 59

Mail : valerie.activ@vgcom.eu

Chèque cadeau 2008 - CCAS / ACTIV

Communiqué du 16 décembre 2008

Prochainement seront remis à nos aînés valréassiens les chèques cadeau d'une valeur de 30€ dont la gestion revient cette année à ACTIV. Voici, nous l'espérons, les réponses à vos questions concernant cette action.

Pourquoi ACTIV s'est-elle vu confier cette année la gestion des bons d'achats offerts par le CCAS ?

En septembre, bon nombre de nos adhérents ont reçu un courrier en provenance du CCAS annonçant que la gestion des bons d'achats avait été confiée cette année au groupe « Tir Groupé ». Ce choix, même s'il libérait le CCAS de la lourde charge administrative de l'opération, est apparu très désavantageux pour l'ensemble des commerces valréassiens, et ce à plusieurs niveaux :

- Si l'inscription des commerçants était en effet gratuite, les commissions de traitement étaient d'un niveau très élevé (env. 12% H.T.), sans compter les frais de port et autres conditions fixées par « Tir Groupé », notamment en termes de délai de demande de remboursement,
- De plus, ce système de chèques - cadeau, valables dans tous les magasins, favorisait la fuite des achats hors de notre commune, ce qui à notre sens, allait à l'encontre de la fonction des bons d'achats.

Aussi, les responsables d'ACTIV ont demandé à être reçu par les responsables du CCAS.

Lors de leur entretien, la solution de transmettre la gestion des chèques cadeau à ACTIV a été validée par les membres en présence.

Qui peut accepter les chèques cadeau édités par ACTIV.

Tous les commerçants et artisans valréassiens le souhaitant, qu'ils soient adhérents d'ACTIV ou pas !!!! Nous n'avons pas agi en ne pensant qu'à nos adhérents, mais dans le but de ne pas perdre un budget conséquent pour les acteurs économiques valréassiens, dans leur ensemble.

J'accepte les chèques cadeau dois-je rendre la monnaie ?

La réponse est non. Le chèque cadeau est valable en une seule fois, et le rendu de monnaie n'est pas obligatoire.

Comment me les faire rembourser ?

Toute demande de remboursement devra se faire en retournant les chèques cadeau collectés accompagnés d'une facture en bonne et due forme au nom d'ACTIV.

Cette demande pourra être transmise par voie postale à

**ACTIV
BP 80060
84600 Valréas**

Dans le souci de répondre au mieux au traitement administratif de l'opération, ACTIV organisera des permanences hebdomadaires en son local, 10 rue Pasteur à Valréas.

Elles auront lieu :

**tous les mercredis après-midi,
de 14h à 17h30
du 30 décembre 2008 au 4 février 2009.**

Sous quels délais vais-je être remboursé ?

Après vérification des informations transmises, votre règlement vous parviendra par chèque, soit par retour de courrier, soit directement pendant les permanences d'ACTIV. A noter que les demandes par courrier seront traitées le mercredi.

Y'a-t-il des frais de gestion ?

La réponse est oui. Afin de mettre en œuvre les moyens administratifs nécessaires à la bonne gestion de l'opération, ACTIV prélèvera **1€** pour chaque chèque présenté au remboursement. Ce montant sera le même que le commerçant ou artisan participant soit membre d'ACTIV ou pas.

A quoi ressemble ce chèque cadeau ?

En voici une copie « spécimen » pour votre information :



Il a été réalisé par un professionnel et son impression a été réalisée sur du papier glacé. Il ne peut donc s'agir d'un travail d'imprimante.

Des spécimens sont visibles dans les boutiques suivantes :

**Modestie Lingerie, rue St Antoine,
Librairie Arcanes, Grande Rue,
Salon Martine, rue Jules Niel,
Maison de la Presse, rue Pasteur,
Elles aiment... place Cardinal Maury,
Presse Tabac Pause, cours du Berteuil.**